

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Le Ministre

Paris, le 23 MARS 2010

N/Réf : CE/608275
V/Réf : PALN-P-129agri

Monsieur le Député-Maire,

Par courrier en date du 22 février dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations de la Présidente de l'Association Nature et Patrimoine Centre Bretagne (NPCB), Madame Magali Diennet, quant à la nécessité de préserver le foncier agricole.

Vous le savez, tout changement de destination des terres agricoles est soumis à un examen et une réglementation très stricts. Je suis particulièrement vigilant quant à la protection des terres agricoles et à la défense de l'intérêt de nos agriculteurs. Le Président de la République a d'ailleurs tenu à ce sujet des propos sans équivoque à l'occasion du dernier Salon international de l'agriculture.

Il a ainsi précisé que cette réglementation va être encore renforcée grâce à la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui comportera une série de mesures fortes pour protéger le foncier agricole, avec comme objectif général de réduire la consommation des terres agricoles de moitié d'ici 2020. Une vente de terrain agricole qui n'aurait pas l'agriculture comme destination se verra imputée d'une taxe de 10%.

Un observatoire de la consommation d'espace agricole devrait être créé rapidement. Sa mission sera de fournir des données objectives sur cette consommation et de formuler toute proposition de mesure visant à la réduire. Dans chaque département, une commission sera appelée à donner un avis sur les déclassements de terres agricoles projetés dans les communes non couvertes par un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou un plan local d'urbanisme intercommunal.

Vous pouvez être assuré de ma totale détermination sur ce dossier important pour notre agriculture et l'installation des jeunes agriculteurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno LE MAIRE

Monsieur Jacques LE NAY
Député du Morbihan
Maire de Plouay
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP